



## EN PRATIQUE *La fiche*

# Comment transmettre son entreprise en Scop ?

**La Scop, ou société coopérative ouvrière de production, est la forme juridique privilégiée pour transmettre une entreprise à ses salariés. Ce type de société commerciale est soumis à la loi du 10 septembre 1947, comme toutes les autres coopératives.**

### 1. Qu'est-ce qu'une Scop ?

Par définition, une Scop est une société dont l'actionnariat est majoritairement composé des salariés de l'entreprise, qui en détiennent l'essentiel du capital (51 % au moins) et du pouvoir décisionnaire (65 % des droits de vote au minimum). Le statut de l'entreprise varie selon les cas : elle peut donc être constituée en société anonyme, société à responsabilité limitée, ou société par actions simplifiée, avec un dirigeant élu par les salariés. Dans une Scop, le partage du résultat se fait équitablement entre les salariés (participation et intéressement), les associés (dividendes) et les réserves de l'entreprise, dont l'objectif est d'assurer son développement et sa pérennité, en consolidant ses fonds propres.

### 2. Pourquoi transmettre à ses salariés ?

Lorsqu'un dirigeant souhaite transmettre son entreprise, deux choix s'offrent à lui : chercher un repreneur extérieur, ou faire reprendre l'entreprise par ses salariés, via une Scop. Si un tiers repreneur peut être un meilleur choix en termes financiers, une transmission de l'entreprise aux salariés comporte aussi de nombreux avantages. Les emplois, ainsi que la pérennité de l'entreprise, sont préservés. En effet, outre un niveau de motivation plus important que dans le cas d'un tiers, il existe peu de risques de perte de compétences ou de savoir-faire, lorsqu'on maintient les équipes en place. La transition est également plus douce pour les interlocuteurs et partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients, banques...).

### 3. Les conditions pour une transmission en Scop réussie

Plus facile qu'une reprise par un tiers, la transmission d'une entreprise aux salariés doit néanmoins respecter certaines conditions. Faire confiance aux salariés, dont

le rôle sera d'assurer la continuité de l'œuvre de l'entreprise, est indispensable. C'est en effet parmi eux que sera élu le futur dirigeant.

La transmission d'une entreprise par ce biais ne dispense pas pour autant de la désignation d'un leader, apte à prendre des décisions et à manager les collaborateurs. Plus qu'un clone du chef d'entreprise cédant, il est surtout important de choisir une personne – souvent un des cadres dirigeants – ayant fait ses preuves au sein de l'entreprise et démontrant des qualités certaines pour le rôle : leadership, écoute, pédagogie.

### 4. S'investir pleinement dans le projet de transmission

Effectuer la transmission d'une entreprise est un véritable projet de longue haleine qui s'effectue par étapes. Avant de l'entreprendre, il faut être prêt à y consacrer un temps non négligeable. On estime en moyenne à six mois minimum le temps nécessaire pour une transmission correctement menée. Cette durée tient compte des différents aspects du projet : juridiques, financiers, mais aussi managériaux et humains.

### 5. Les étapes de la transmission

Plusieurs étapes doivent être effectuées pour réaliser une transmission d'entreprise en Scop :

- constituer une équipe pour gérer le projet ;
- réaliser un diagnostic de la santé de l'entreprise (bilan de l'activité, état des lieux social, bilan financier), afin de pouvoir en évaluer la valeur financière à partir d'éléments factuels ;
- réaliser le montage juridique et financier ;
- suivre et accompagner le projet : cette aide peut être fournie par le dirigeant cédant, mais elle peut l'être aussi par le réseau des Scop, qui met à disposition des conseillers spécialisés. ■

La transmission en Scop permet de préserver les emplois, ainsi que la pérennité de l'entreprise.

Grâce aux équipes en place, on réduit les risques de perte de compétences ou de savoir-faire.

Il faut être prêt à consacrer un temps non négligeable à la transmission : au moins 6 mois.

Les différentes étapes n'incluent pas seulement un aspect juridique ou financier.